

MANICOUAGAN



FICHE 2

**TROUVER UN EMPLOI
EN MANICOUAGAN**

La Manicouagan fait partie de ces espaces naturellement à part...
De ces terres préservées où le champ des possibles s'ouvre en grand.
De ces terres de la Côte-Nord qui époustouflent autant par la beauté des paysages que par l'accueil des citoyens.

Ici, le sentiment d'immensité s'entremêle à une vraie culture de la proximité. Ici, le dynamisme et l'enthousiasme se conjuguent à merveille avec une philosophie de vie qui invite chacun à profiter pleinement de l'instant présent.

Oser la Manicouagan, c'est contribuer à la réalisation d'un territoire d'avenir, tout en se réalisant soi-même.

En tant que nouvel arrivant, ce guide est pour vous ! Il a été créé pour faciliter votre installation et votre intégration dans la Manicouagan. Vous y trouverez de nombreuses informations au sujet des ressources et des services qui vous seront utiles.

BIENVENUE CHEZ VOUS !

PREMIÈRE ÉDITION JANVIER 2025

N'hésitez pas à nous faire part de tout changement qui aurait eu lieu depuis la rédaction de ce guide en nous écrivant : info@mrcmanicouagan.qc.ca

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Les municipalités de la Manicouagan sont situées sur un territoire traditionnel non cédé, le Nitassinan du peuple innu. Dans un esprit d'amitié et de solidarité, les municipalités rendent hommage aux Premières Nations pour les contributions importantes qu'elles ont apportées et continuent d'apporter à ce territoire.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

SOMMAIRE

[Trouver un emploi](#)

[Ressources gouvernementales](#)

[Ressources sociocommunautaires](#)

[Où regarder les offres d'emploi ?](#)

[Les démarches pour la prise de contact](#)

[Normes légales](#)

[Documents légaux](#)

[Entreprenariat](#)

TROUVER UN EMPLOI

Les possibilités d'emploi sont multiples dans la Manicouagan. Il est possible de travailler dans plusieurs domaines : entreprises manufacturières, PME de toutes sortes, entreprises de transformation, éducation, santé, tourisme, administration publique, organismes communautaires et plus encore.

Les services offerts par les bureaux de Services Québec et certains organismes spécialisés sont très utiles pour se familiariser avec le marché du travail au Québec, apprendre à faire un bon curriculum vitae (CV) et se préparer aux entrevues. Faites appel à ces ressources pour bien commencer votre démarche d'emploi.

RESSOURCES GOUVERNEMENTALES AYANT UN BUREAU À BAIE-COMEAU

Bureau de Services Québec de Baie-Comeau

625, boulevard Laflèche, bureau 1.810.
418 589-3719 ou 1 800 463-8542 (sans frais)

Vous souhaitez en savoir plus sur un métier ou une profession? Vous cherchez un emploi ou vous voulez améliorer votre situation professionnelle? Services Québec peut vous aider dans votre intégration ou votre maintien en emploi.

Les services qui sont habituellement offerts:

- Postes informatiques en libre-service pour effectuer des recherches sur le milieu de l'emploi;
- Renseignements sur les programmes et services gouvernementaux;
- Accompagnement dans les démarches administratives effectuées auprès des ministères et des organismes;
- Services de solidarité sociale;
- Services d'aide à l'emploi (consultation d'offres d'emploi, etc.);
- Services d'aide aux entreprises.



Pour plus d'informations sur les services publics d'emploi
www.quebec.ca/emploi

RESSOURCES SOCIOCOMMUNAUTAIRES

DES SERVICES GRATUITS ET PERSONNALISÉS

Carrefour jeunesse Manicouagan

Pour les personnes de 15 à 35 ans

Le Carrefour jeunesse offre un accompagnement personnalisé visant l'insertion sociale et de saines habitudes de vie chez les jeunes, le développement de leurs compétences et de l'employabilité et l'aide à la concrétisation de leurs projets de vie.

418 589-8589

www.cjemanic.com

Place aux jeunes Manicouagan

Place aux jeunes vous accompagne dans votre projet d'établissement : opportunités d'emploi et de stage, mise en contact avec des employeurs, séjours exploratoires, informations sur des mesures financières d'établissement, etc.

418 589-8589 poste 224

www.placeauxjeunes.qc.ca/regions/cote-nord/manicouagan

Émersion services-conseil en emploi

Pour les personnes de 16 ans et plus

Vous pourrez explorer le marché de l'emploi de la Manicouagan et avoir accès à des programmes pour réfléchir à vos compétences et même à des programmes de soutien auprès de vos employeurs. Un service d'aide pour la rédaction et la mise à jour du curriculum vitae est aussi disponible.

Avec son programme de régionalisation, Manicouagan Interculturelle peut diriger les personnes immigrantes du réseau d'Emploi en région vers des employeurs de la Manicouagan en fonction de leurs profils spécifiques. Des séjours exploratoires peuvent être organisés pour réaliser l'entrevue d'embauche en personne et valider l'intérêt des candidats pour la région. En fonction du statut d'immigration, certaines subventions salariales peuvent être octroyées.

418 296-6388

www.emersion.qc.ca/

OÙ TROUVER LES OFFRES D'EMPLOI

De nombreuses offres d'emploi sont affichées sur le web et dans les médias sociaux. Voici quelques adresses pour en consulter :

L'organisme Émersion propose également aux personnes immigrantes de s'inscrire à leur bulletin **Cyberimpact** où les emplois disponibles sont recensés par secteur d'activité et envoyés par courriel toutes les deux semaines.

Québec emploi

Service d'offres d'emploi en ligne.

www.quebec.ca/quebecemploi

Guichet-Emplois, Gouvernement du Canada

www.guichetemplois.gc.ca/jobsearch/

Journal Le Manic

www.lemanic.ca/emplois/

Sites de recherche d'emploi

[Indeed](#), [Jobs.ca](#), [Jobillico](#), etc.



Pour vous inscrire

manicouagan.interculturelle@emersion.qc.ca

LES DÉMARCHES POUR LA PRISE DE CONTACT

UNE ORGANISATION VOUS INTÉRESSE ?

Visitez son site Web, sa page LinkedIn ou encore Instagram ou Facebook. Les entreprises ont de plus en plus l'habitude de publier leurs offres d'emplois sur les différentes plateformes.

La majorité des offres d'emploi sont affichées sur le Web. Les offres d'emploi circulent également de bouche à oreille. Si vous cherchez un emploi, parlez-en autour de vous. Votre entourage pourra peut-être vous aider.

CANDIDATURE SPONTANÉE

Vous pouvez envoyer spontanément votre CV (curriculum vitae) à une entreprise même si elle n'a pas d'offre d'emploi affichée. C'est ce qu'on appelle une candidature spontanée.

Envoyer spontanément un CV à un employeur ne témoigne pas seulement d'un grand intérêt pour l'entreprise, mais aussi d'un sens de l'initiative, ce qui peut donner une bonne image de vous à l'employeur. Une lettre de présentation (de motivation) peut également être jointe avec votre CV, pour expliquer votre intérêt à travailler pour l'organisation.

Contactez les services sociocommunautaires pour avoir de l'aide pour préparer votre CV et votre lettre de présentation.

PRÉPARER VOTRE CANDIDATURE

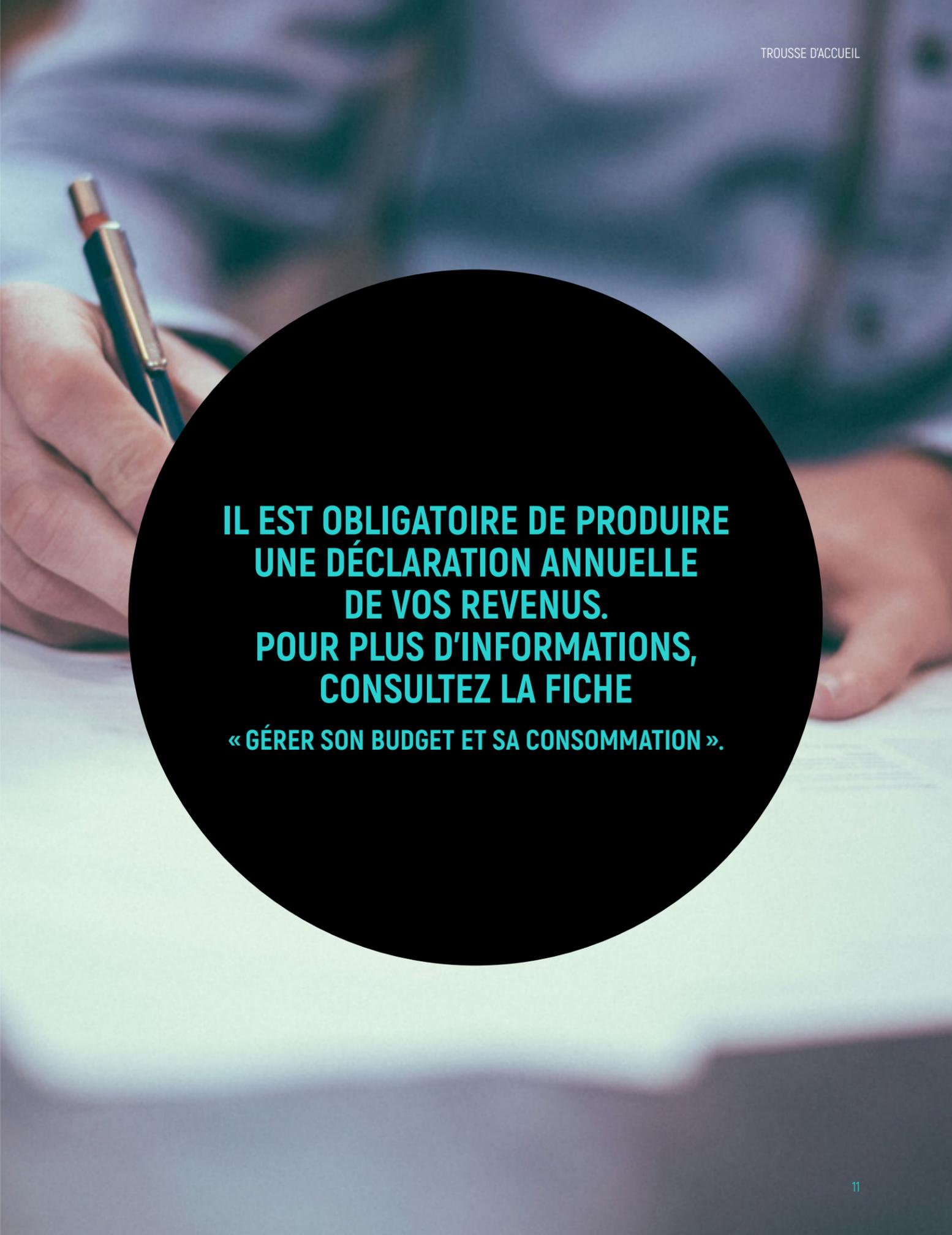
Au Québec, le CV est assez court et concis, soit un maximum de 2 pages. Le CV est généralement adapté selon le poste sur lequel vous postulez afin de mettre en lumière les compétences pertinentes au poste.

Pour adapter votre candidature à la québécoise, vous préparer pour un premier entretien d'embauche au Québec ou mieux comprendre le monde du travail et ses codes culturels, contactez les ressources sociocommunautaires : Le Carrefour Jeunesse, Services Québec ou Émersion.

NORMES LÉGALES

DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- Dans le monde du travail, comme partout ailleurs, les hommes et les femmes doivent être traités de manière égale. En cas de discrimination, plusieurs ressources peuvent vous accompagner. **Consultez la fiche [Les valeurs communes et l'intégration](#) pour plus de détails ;**
- La hiérarchie est habituellement souple et semi-formelle ;
- Au Québec, la ponctualité est valorisée. Il est recommandé d'arriver à un rendez-vous quelques minutes à l'avance. Le manque de ponctualité peut être interprété comme un manque de respect. En cas de retard, il est important d'avertir la personne concernée ;
- En général, il n'est pas toléré d'offrir ou de recevoir un cadeau (argent, carte-cadeau, faveur) pour obtenir un traitement spécial dans le cadre d'une relation d'affaires ou d'une relation d'autorité (professeur, fournisseur, employeur). On appelle cela un « pot-de-vin ». Cela peut être considéré comme un acte de corruption et entraîner des conséquences judiciaires ;
- Plusieurs entreprises ont un club social qui permet aux employés et gestionnaires de s'amuser en dehors des heures de travail. C'est une belle occasion de tisser des liens avec vos collègues.
- Dans tout les cas, référez-vous aux politiques et règlements de votre milieu de travail pour en savoir davantage sur les valeurs et les principes directeurs de l'entreprise



**IL EST OBLIGATOIRE DE PRODUIRE
UNE DÉCLARATION ANNUELLE
DE VOS REVENUS.
POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONSULTEZ LA FICHE
« GÉRER SON BUDGET ET SA CONSOMMATION ».**

LA LOI SUR LES NORMES DE TRAVAIL

Cette loi protège les salariés en imposant des conditions minimales de travail : le salaire, la durée de la semaine de travail, les congés, les procédures de congédiement, etc. Un employeur peut offrir des conditions plus avantageuses, mais il ne peut jamais imposer des conditions de travail moins bonnes que celles prévues par les normes. Sinon, il s'expose à des amendes et à des poursuites judiciaires.

RENSEIGNEMENTS ET PLAINTES

Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail
1 844 838-0808

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr

Éducaloi
www.educaloi.qc.ca

LES SYNDICATS

Au Québec, on trouve de nombreux syndicats qui sont voués à l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de leurs membres. Les membres d'un syndicat travaillent ensemble pour négocier et faire respecter un contrat avec la direction.

LE SALAIRE MINIMUM

La loi oblige les employeurs du Québec à rémunérer tout travail effectué par leurs salariés. Que vous soyez en formation, rémunéré au rendement, que votre travail soit à temps plein, à temps partiel, ou que vous ayez seulement travaillé quelques heures, vous avez droit au salaire minimum prévu par la Loi sur les normes du travail. Un travailleur ne peut pas recevoir un salaire plus bas que le taux en vigueur.



INFORMATION PRATIQUE

Salaire brut

Rémunération globale, avant les prélèvements

Salaire net

Ce qu'il vous reste après les déductions (impôt fédéral et provincial, assurance-emploi (A-E), régie des rentes du Québec (RRQ), régime volontaire d'épargne retraite (RVER) régime québécois d'assurance parentale (RQAP), assurances collectives, fonds social, etc.)



PLUS DE DÉTAILS

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/salaire-paye/salaire

www.educaloi.qc.ca/categories/salaire-remuneration



DOCUMENTS LÉGAUX

CONSERVEZ VOS DOCUMENTS

Il est important de conserver tous les documents que votre employeur vous remet, par exemple, tous vos bulletins de paie, contrats de travail, feuillets T4, relevé 1, etc. Il est recommandé de garder ces documents pendant 6 ans.

CONTRAT DE TRAVAIL

Il est de votre devoir de prendre connaissance de votre contrat de travail et de bien le comprendre avant de le signer.



INFORMATION PRATIQUE

Il se peut que vous n'ayez aucun contrat de travail à signer. Ce ne sont pas tous les employeurs qui produisent des contrats de travail. Souvent, il s'agit d'ententes verbales d'engagement. Ça dépend du travail et du milieu.

RELEVÉ OU TALON DE PAIE

À chaque paie (ou paye), votre employeur doit vous remettre un bulletin ou relevé de paie, couramment appelé au Québec « talon de paie ». Ce bulletin peut être sur papier ou électronique. Prenez l'habitude de bien regarder chaque bulletin de paie, afin de vous assurer qu'il n'y ait aucune erreur ou aucun oubli.



Pour plus d'informations

www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/salaire-paye/paye/bulletin-paye

CONVENTION COLLECTIVE

La convention collective est une entente écrite au sujet des conditions de travail qui s'appliquent aux salariés d'un ou de plusieurs employeurs. Elle contient diverses clauses comme les droits syndicaux, le mode de règlement des litiges, les mouvements de main-d'œuvre et l'ancienneté. Ce ne sont pas toutes les organisations qui ont une convention collective.



© Camille Charette-Gagné / Agence Caribou Côte-Nord

ENTREPRENEURIAT

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CFP de l'Estuaire offre une formation très intéressante aux personnes qui souhaitent se lancer en affaires. Il s'agit d'un cours de lancement d'entreprise qui mène à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle. Ce programme permet à l'entrepreneur d'élaborer son plan d'affaires, d'apprendre à négocier le financement de son projet et à appliquer les notions de gestion d'entreprise.



Plus de détails.

www.cfpestuaire.ca/programmes/lancement-une-entreprise/

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN FINANCIER

Innovation et développement
Manicouagan

418 295-2593

www.idmanic.ca/accueil

Société d'aide au développement des
collectivités (SADC) Manicouagan

418 295-7232

www.sadcmanic.ca

Service de développement
économique de Baie-Comeau

418 296-4931

www.debaiecomeau.com

Société du Plan Nord

418 643-1874

www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/societe-plan-nord

Chambre de commerce et d'industrie
de Manicouagan

418 296-2010

www.ccmanic.qc.ca

Commerce international Côte-Nord

418 589-5028

www.cicotenord.ca

BOURSES AUX ENTREPRENEURS

Le Défi OSEntreprendre favorise le développement de l'entrepreneuriat au Québec en récompensant les meilleures initiatives entrepreneuriales provenant du milieu scolaire et du monde des affaires. Il comprend trois échelons : local, régional et national.

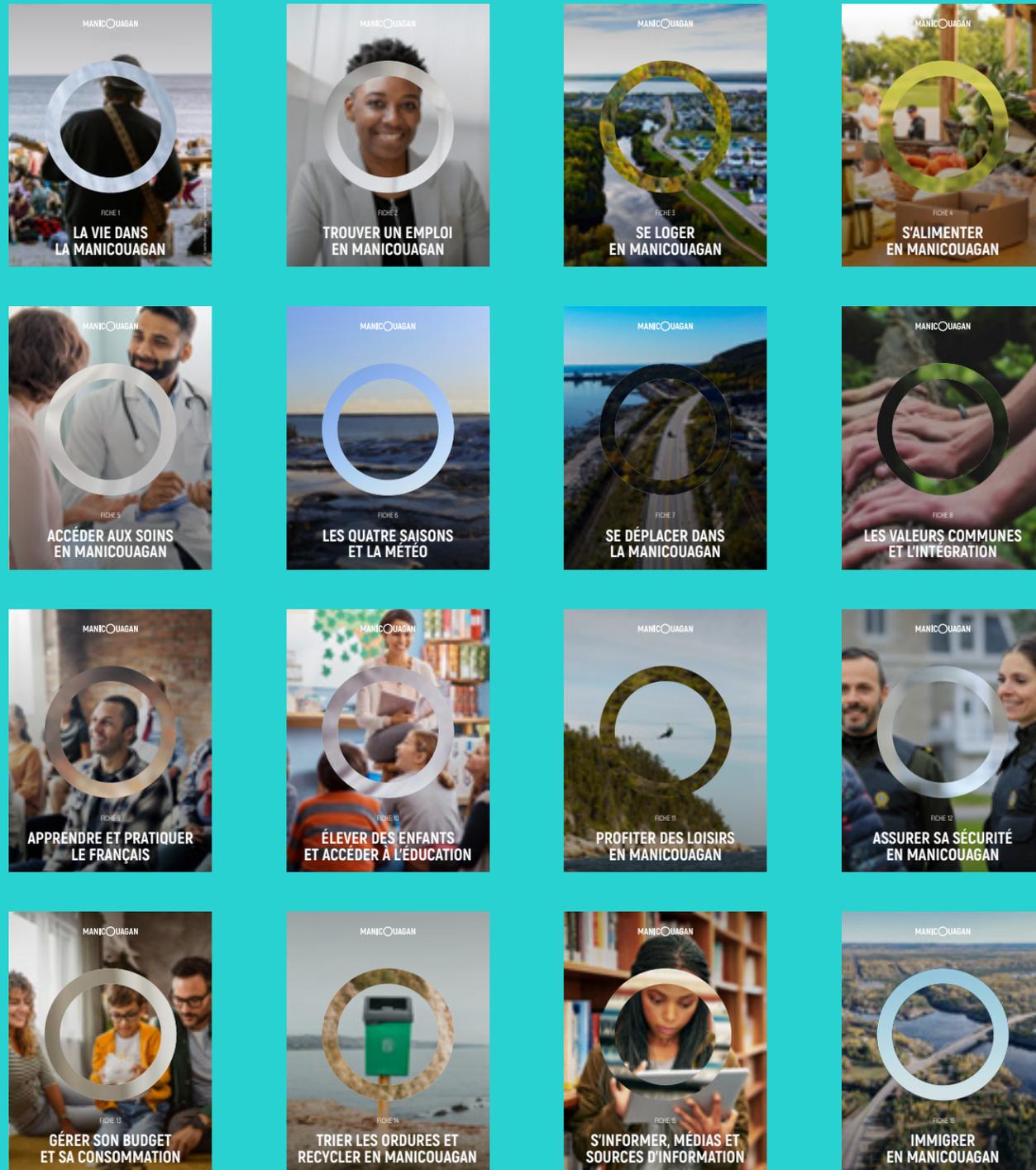
www.osentreprendre.quebecqc.ca

ENTREPRENDRE ICI

L'organisation Entreprendre Ici attribue également des bourses pour soutenir les entrepreneurs issus de la diversité ethnoculturelle qui portent sur des projets innovants.

www.entreprendreici.org

CONSULTEZ LES AUTRES FICHES



FICHE 2 - TROUVER UN EMPLOI EN MANICOUAGAN

MERCI À NOS PARTENAIRES

Le succès de ce projet témoigne de la force de notre collaboration partenariale. La MRC de Manicouagan remercie tous ses partenaires et collaborateurs pour leur confiance et leur apport essentiel à cette réalisation.

COMITÉ DE TRAVAIL

Une initiative de



Avec la collaboration de



PARTENAIRES FINANCIERS



Ce projet est réalisé dans le cadre de l'Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord avec le soutien financier des partenaires suivants : la MRC de Caniapiscau, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, la MRC de la Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan, la MRC de Minganie, la MRC de Sept-Rivières, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société du Plan Nord.

MANICOUAGAN